

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux mai deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-huit mai deux mil quinze, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Roberte HOSPITAL à Annie CHAPUIS - Georges VINCENT à René GRANGE - Florence COURSIMAULT à Laurie SOLEYMIEUX - Aurélie PITAVAL à Frédéric BERTHET - André THEVENET à Jean-Paul BLANCHARD.

Absent excusé : Christopher LAMBERT

Secrétaire élue pour la session : J.RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Madame Catherine COSTECHAREYRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2015

VOTE : UNANIMITE

1 - TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

12 personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit doivent être tirées au sort sur la liste des électeurs de la commune.

2- ECHANGE DE PARCELLES POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION D'EAUX PLUVIALES AU LIEU DIT « LES CALLES »

Afin d'envisager la création d'un futur bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit les Calles, il est nécessaire d'effectuer un échange de parcelles avec Mr Paul Grange. Il est proposé de délibérer sur les points suivants :

- La commune donne la parcelle cadastrée A245 contre les parcelles cadastrées A22 et une partie de la parcelle A243.
- En compensation de la différence de surface et les perturbations que les travaux vont occasionner à l'exploitation, la commune propose une indemnité de 1500 € TTC.

VOTE : UNANIMITE

3- AMENAGEMENT PARKING CHAPELLERIE : AUTORISATION DE SIGNER MARCHÉ ET COMMISSION OUVERTURE DES PLIS

Suite au vote du budget, il convient aujourd'hui de lancer le marché pour la réalisation du parking de la chapellerie.

La procédure choisie pour ce marché est le MAPA car nous sommes inférieurs au seuil des marchés publics de travaux d'appel d'offres (5 186 000 € HT). A partir d'un certain seuil, pour assurer la transparence de la passation et l'égalité de traitement de tous les candidats, il convient de créer une commission, différente de

la Commission d'Appel d'Offres, qui sera amenée à examiner les offres de chaque soumissionnaire. Cette commission n'aura qu'un avis consultatif. Il est proposé que cette commission soit composée des personnes suivantes :

- | | |
|------------------|------------------|
| - M. VERICEL | - Mme SOLEYMIEUX |
| - M. THIVILIER | - Mme HOSPITAL |
| - Mme BERTHOLLET | - M. BERTHET |
| - Mme CLEMENSON | - Mme VIRICEL |
| - M. VINCENT | - M. BLANCHARD |
| - M. NEEL | - M. HAEGY |

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, après avis de la commission, concernant la passation, l'exécution du marché, et de signer toutes les pièces relatives à ce marché.

VOTE : UNANIMITE

4- MEDIATHEQUE MUNICIPALE : DEVENIR DES OUVRAGES

Il est nécessaire de délibérer sur les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. Il est proposé comme critères :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- contenu obsolète
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins

Ces ouvrages seront

- détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler
- cédés à un autre service municipal
- cédés à un circuit humanitaire

Dans tous les cas, la bibliothèque garde une trace des documents éliminés soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'un listing.

VOTE : UNANIMITE

5- TARIF DES REPAS FACTURES AUX FAMILLES

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2011.

Afin de favoriser les abonnements des familles à la demi-pension et de faciliter la gestion, une différenciation des tarifs est proposée, selon les modalités suivantes :

- soit à l'unité 3.40 €
- soit par forfait de 2, 3 ou 4 repas/ semaine (3.30 €)

Ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire 2015-2016.

ACTUELLEMENT	ANNEE SCOLAIRE 2015/2016
- 3.30 € le ticket d'un repas	- 3.40 € le ticket d'un repas
- 445 € la demi-pension/an (4 jours/semaine) payable ainsi : 1er trimestre : 170 € - 2 ^{ème} 130 €- 3ème trimestre : 145 €	- 462 € la demi-pension/an (4 jours/semaine) payable ainsi : 1er trimestre : 181 € - 2ème 142 € et 3ème trimestre : 139 €
- 346 € la demi-pension/an (3 jours fixes/semaine) : 135 €/1er trimestre – 96 € pour 2 ^{ème} – 3ème trimestre : 115 €	- 353 € la demi-pension/an (3 jours fixes/semaine) : 139 €/1er trimestre ; 2ème 105€ et 3ème trimestre : 109 €
- 230 € la demi-pension/an (2 jours fixes/semaine) 1er trimestre 90€ - 2 ^{ème} 64 €- 3ème trimestre : 76 €	- 231 € la demi-pension/an (2 jours fixes/semaine) 93 €/1er trimestre ; 2ème 69 € et 3ème trimestre : 69 €

Les agents périscolaires prendront leur repas avec les enfants, ces repas ne seront pas considérés comme un avantage en nature car c'est une obligation professionnelle qui figure dans le projet pédagogique du périscolaire (circulaire n°2005-389 de la direction de la sécurité sociale) du 19 août 2005).

Le prix de revient réel du repas est de 10.49 € sur 2014-2015 dont 7.19€ restant à la charge de la collectivité (il était de 10.08 € sur 2013-2014 dont 6.78 € restant à charge de la collectivité).

VOTE : UNANIMITE

6- TARIF DU PERISCOLAIRE FACTURE AUX FAMILLES

Il est proposé d'augmenter le tarif du périscolaire pour l'année 2015-2016. Ce règlement sera distribué avec le dossier d'inscription aux parents début juin pour avoir un retour avant fin juin afin d'établir un prévisionnel pour la rentrée de septembre et d'anticiper le recrutement des animateurs.

Il est proposé de revoir la première tranche et de la passer de 0 à 479 au lieu de 0 à 449. La deuxième tranche passerait donc de 480 à 799.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1/2h (même tarif pour une carte de 10 1 x dans l'année)	CARTE 50 unités X1/2h	CARTE 50 unités*1/2h X10% (2 enfants fréquentant l'accueil)	CARTE 50 unités *1/2hX15% (3 enfants fréquentant l'accueil)	CARTE DE 25 FORFAITS JOURNEE S	CARTE DE 25 FORFAITS JOURNEE AVEC 10% (2 enfants fréquentant l'accueil)	CARTE DE 25 FORFAITS JOURNEE AVEC 15% (3 enfants fréquentant l'accueil)
0-479	0,46	23	20,7	19.55	52,00	46.80	44.20
480-799	0,56	28	25.2	23.8	65	58.50	55.25
800-1000	0,72	36	32.4	30.6	83.5	75.15	70.98
>1000	0,82	41	36.9	34.85	96.25	86.62	81.81

Il est proposé de maintenir les TAP (Temps Activités Périscolaire) gratuits. Pour rappel, et sur les 4 mois de fonctionnement 2014, le coût total brut de la réforme pour la commune (hors recettes) est de 75 748 € TTC pour 155 enfants soit un coût de 488 €. Les recettes de la CAF et du fonds d'amorçage sont de 12 156 €. Le coût total de la réforme à la charge de la commune, recettes déduites, s'élève donc pour 4 mois à 63 592 € TTC soit un coût résiduel par enfant de 379 € pour le dernier trimestre de l'année 2014.

VOTE : 21 POUR – 6 ABSTENTIONS – 1 CONTRE

7- FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EN UNE SEULE ECOLE PRIMAIRE

Suite à la délibération du 18 décembre 2014 concernant la fusion des deux écoles publiques, le Comité Technique Spécial Départemental du 1^{er} avril 2015 et le conseil départemental de l'éducation nationale du 28 avril 2015 demandent que le conseil municipal délibère sur les mesures suivantes :

- Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une école primaire
- Attribution d'un quart de décharge supplémentaire de direction.

VOTE : UNANIMITE

8- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune a souhaité poursuivre les travaux d'éclairage public. L'objectif est de consommer moins et d'éclairer mieux en optimisant le nombre de points lumineux sur la commune et de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques. L'ensemble de ces travaux est estimé au budget 2015 à 392 500 € TTC. Il est nécessaire de délibérer sur une partie des travaux prévus.

8.1- SIEL TRAVAUX ECLAIRAGE PARKING LA CHAPELLERIE

Dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la Chapellerie, il est nécessaire de prévoir les travaux d'éclairage public. Le montant des travaux est estimé à 46 150 € HT et la commune participerait à hauteur de 43 843 €. Il est demandé de délibérer sur la réalisation des travaux de l'éclairage public confié au SIEL pour un montant prévisionnel de 43 843 €.

VOTE : UNANIMITE

8.2 - SIEL ECLAIRAGE PUBLIC RUE MARTOURET

Dans le cadre des travaux rue Martouret, il est nécessaire de prévoir l'enfouissement de l'éclairage public, des réseaux téléphoniques et électriques. Le montant des travaux est estimé à 79 211 € HT et la commune participerait à hauteur de 70 139 €. Il est demandé de délibérer sur la réalisation des travaux de l'éclairage public confié au SIEL pour un montant prévisionnel de 70 139 €.

VOTE : UNANIMITE

8.3- SIEL – BORNES FORAINS PLACE DE LA POTERNE

Il est demandé de délibérer sur des travaux de bornes forains pour le marché. En effet, en 2014-2015, la commune a déjà installé 2 bornes forains. Il est nécessaire de poursuivre le changement de deux nouvelles bornes en 2015-2016. Le montant des travaux est estimé à 8 527€ HT et la commune participerait à hauteur de 8 101 €. Il est demandé de délibérer sur la réalisation des travaux de l'éclairage public confié au SIEL pour un montant prévisionnel de 8 101 €.

VOTE : UNANIMITE

8.4- SIEL – DIVERS TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Il est demandé de délibérer sur des travaux d'éclairage public et de remplacement de ballons fluo prévus dans plusieurs rues. Le montant des travaux est estimé à 125 908 € HT et la commune participerait à hauteur de 119 615 €. Il est demandé de délibérer sur la réalisation des travaux de l'éclairage public confié au SIEL pour un montant prévisionnel de 119 615 €.

VOTE : UNANIMITE

9- DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-2111-412: Terrains nus	0.00 €	19 999.00 €	0.00 €	0.00 €	Intégration dans actif parcelle acquise à Loire Habitat en 2014 le long du stade synthétique
R-1328-412: Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 999,00 €	
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	19 999.00 €	0.00 €	19 999.00 €	
D-165-71 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	233.67 €	0.00 €	0.00 €	Remboursement caution logement communal
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	233.67 €	0.00 €	0.00 €	
D-2158-822: Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	24 960.00 €	0.00 €	0.00 €	Acquisition podium
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	24 960.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2313-314 : Constructions	20 233.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Réduction études théâtre
D-2315-822: Installations, matériel et outillage techniques	142 356.36 €	142 356.36 €	0.00 €	0.00 €	Transfert du report Travaux Martouret sur Aménagement parking la Chapellerie (prévu au BP)
D-2315-823 : Installations, matériel et outillage techniques	4 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Réduction travaux jardin public
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	167 550.03 €	142 356.36 €	0.00 €	0.00 €	
Total INVESTISSEMENT	167 550.03 €	187 549.03 €	0.00 €	19 999.00 €	
TOTAL GENERAL		19 999.00 €		19 999.00 €	

VOTE : 21 OUI – 7 ABSTENTIONS

10- MOTION ELUS LOI NOTRE

VOTE : 21 POUR – 5 ABSTENTIONS – 2 CONTRE

11 - INFORMATIONS

- Fête de la musique
- Semaine du sport
- Stage accueil de loisirs